

# Conditions générales

## Prestations fournies dans le cadre du séjour

Le bailleur met à la disposition du locataire, un logement comprenant notamment :

- un séjour - salon – salle à manger avec en particulier un canapé convertible intégrant un couchage de 120 cm pour un ou deux enfants exclusivement de moins de 16 ans (cette literie n'est pas conçue pour un ou des adultes),
- une chambre avec 2 lits de 90 cm,
- une possibilité d'avoir un lit d'appoint moyennant un supplément de prix,
- d'une cuisine entièrement équipée avec notamment un lave vaisselle 12 couverts et un lave-linge,
- d'une salle de douches ou de bains (selon l'appartement choisi),
- des équipements particuliers tels qu'un téléviseur grand écran (32'), un lecteur de DVD, un aspirateur et un fer à repasser,
- la location comprend la literie complète dans chacun des deux lits, le canapé convertible, voire le lit d'appoint, mais pas de serviette de toilette. Ces équipements sont changés tous les samedis.

Les équipements et le mobilier peuvent changer selon les appartements et les périodes.

Pour plus de détails, il est possible de demander la liste des équipements fournis avec l'appartement ou de la consulter directement le site Internet [www.locationvacanceajaccio.com](http://www.locationvacanceajaccio.com)

## Conditions de réservation

Pour les séjours simples, toute inscription doit être accompagnée d'un versement d'arrhes correspondant à 25 % du prix global de votre location.

## Paiement du solde

L'intégralité du prix de la location est exigible au plus tard 10 jours calendaires avant le début du séjour.

Le paiement complet du prix conditionne l'existence du contrat de location et l'engagement du bailleur.

Tant que ce paiement n'est pas réalisé, les engagements pris restent révocables par le bailleur.

Le non paiement du solde à l'échéance équivaut à une annulation de fait à l'initiative du locataire, entraînant sans préavis, la mise en œuvre de la pénalité prévue en cas de dédit (voir plus bas) et la possibilité pour le bailleur de relouer l'appartement immédiatement.

## Modes de paiement

Les réservations sont payables par chèque bancaire ou par virement sur demande de RIB au bailleur.

Les chèques-vacances ou les paiements par carte bleue ne sont pas acceptés.

## Prix

Les prix s'entendent toutes taxes d'Etat comprises et incluent la mise à disposition du logement, de ses équipements et des consommations électriques et d'eau.

La taxe de séjour, collectée pour le compte des municipalités, n'est pas incluse dans les tarifs.

Elle est de 1 € par personne et par jour du 1er juin au 30 septembre ; elle est à acquitter sur place à l'arrivée.

## Cas particulier du ménage

L'appartement devra être restitué à la fin du séjour dans un bon état de propreté.

Le tarif de la location comprend une heure de ménage en fin de séjour.

Si lors de l'état des lieux de sortie il est constaté que la remise en état de propreté (nettoyage du sol, des meubles, de la vaisselle, rangement des objets etc.) nécessite plus d'une heure de ménage, le temps à passer au delà de l'heure incluse dans le forfait sera facturé forfaitairement 35 € par heure.

## Dépôt de garantie, facturations particulières

Compte tenu de la valeur des équipements présents dans l'appartement, un dépôt de garantie de 500 € par appartement sera demandé au locataire à son arrivée.

Un état des lieux et un inventaire estimatif et contradictoire des équipements et des objets présents dans l'appartement est dressé au début de la location avec le locataire. Ce dernier peut signaler au bailleur tout oubli dans cet inventaire avant 11h00 le lendemain de son arrivée.

Le même inventaire et état des lieux est fait au moment du départ du locataire. Le dépôt de garantie est restitué dans les 24 heures du départ du locataire, après déduction des indemnités retenues pour les éventuels dégâts occasionnés et/ou les prestations de ménage.

En effet, si au moment de l'état des lieux contradictoire de sortie, il apparaît qu'un objet est manquant ou abîmé, le bailleur en facturera le prix au locataire selon le barème indiqué dans l'état estimatif remis au locataire au début de son séjour. Il en sera de même de la facture du pressing pour le linge de maison qui est rendu taché ou très sale.

### **Modification de la date du séjour par le client**

Il est possible de modifier de date du séjour dans la limite des disponibilités.

Si le montant de la réservation après modification s'avère être inférieur au montant de la réservation avant modification, le bailleur retiendra 30 € de pénalité de modification si elle intervient dans les 45 jours calendaires de la date prévue d'arrivée du premier séjour.

### **Faculté de dédit**

De la date de versement des arrhes jusqu'au 60<sup>e</sup> jour calendaire inclus précédant le séjour, le locataire bénéficie d'une faculté de dédit. Dans le cas où il en use, le montant des arrhes versées lui sera restitué déduction faite d'une pénalité de 30 euros.

Passé ce jour, les arrhes, voire le solde, sont conservées par la société bailleuse dans les proportions suivantes :

- si la demande d'annulation est formulée entre 60 et 30 jours précédant l'arrivée : 50 % de leur montant,
- si la demande d'annulation est formulée entre 30 et 8 jours précédant l'arrivée : 80 % du même montant,
- si la demande d'annulation est formulée 7 jours ou moins avant l'arrivée ou si le locataire ne se présente pas le jour d'arrivée : 100 % de ce montant.

En cas d'annulation, le locataire doit le notifier au bailleur soit par courrier, soit par courriel à :

location.vacances.ajaccio@gmail.com

La date de réception détermine la date de décompte du délai qui est calculé en jours calendaires.

### **Remise des clefs à l'arrivée et au moment du départ, permanences**

La remise des clefs est faite entre 16h00 et 17h00 le jour de l'arrivée sur rendez-vous pris au 06.23.05.82.84.

Si par suite d'un empêchement le locataire ne peut arriver dans les délais, il est indispensable d'en avvertir la société bailleuse au 06.23.05.82.84 afin de convenir d'une modalité particulière de remise des clefs.

Le jour du départ, les clefs doivent être rendues avant 11h00 également sur rendez-vous.

En dehors du samedi de 11h00 à 17h00, le bailleur n'assure pas de permanence sur place. Pour tout renseignement, le locataire peut le contacter au 06.23.05.82.84.

### **Animaux**

Les animaux domestiques sont acceptés si bien entendu, ils ne perturbent pas la tranquillité de l'immeuble.

### **Conditions particulières, accessibilité des logements, mises en garde**

Les appartements sont situés au 4<sup>ème</sup> et dernier étage d'un ancien immeuble du centre ville d'Ajaccio qui n'est pas équipé d'un ascenseur. Ils ne sont donc pas accessibles facilement pour des personnes qui ont une mobilité réduite.

Le logement est équipé et assuré à la location pour un nombre déterminé d'occupants ; il ne saurait en aucun cas être habité par un nombre supérieur de personnes.

Le bailleur précise que la location n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers.

En conséquence, la responsabilité de la société bailleuse ne saurait être engagée en cas de perte, de vol d'effets personnels tant dans l'appartement loué, que dans les locaux communs.

En cas de litige sur l'exécution de ce contrat ou sur ses conséquences, ce seront les juridictions de la Corse-du-Sud qui seront compétentes.

Janvier 2010